

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue à huis clos et par vidéoconférence, lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Roger Vaillancourt
Berthier Fortin
Serge Fillion

M. le conseiller

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

2021-02-017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-018

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 11 janvier 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

2021-02-019

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de soixante-sept mille cent soixante-dix-sept dollars et cinquante et un (67 177,51 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatre mille deux cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-cinq (4 227,85 \$), et les salaires nets payés au montant de vingt et un mille huit cent vingt-sept dollars et quarante-deux (21 827,42\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de quatre-vingt-treize mille deux cent trente-deux dollars et soixante-dix-huit (93 232,78 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2072 à 2114.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2021-02-020

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUTORISATION DE CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES DANS LES LIEUX OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ OU DE SANTÉ PUBLIQUE, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT OU DE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL SOUS CERTAINES CONDITIONS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-06 »

Madame la directrice générale, Joyce Bérubé, a transmis copie du règlement 2021-01 aux conseillers et conseillères pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

CONSIDÉRANT QUE Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2021-01;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Berthier Fortin lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2021-01, intitulé « Règlement concernant l'autorisation de certaines dérogations mineures dans les lieux où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général sous certaines conditions, modifiant le règlement 2008-06 ».

QUE le règlement numéro 2021-01 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE ET DE L'ORGANISATION DE SECOURS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-01 »

Madame la conseillère Johanne Fillion donne avis de motion et dépôt du projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2021-02, intitulé « Règlement concernant la tarification pour l'utilisation du Service régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie et de l'organisation de secours, modifiant le règlement 2003-01 ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2003-01 intitulé « Tarification pour l'utilisation du Service de protection incendie et d'organisation de secours » de la Municipalité de Saint-René-de-

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Matane afin de modifier le coût des effectifs du Service régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie s'étant rendu sur les lieux d'un événement nécessitant leur présence sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2021-02-021

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 5 – TRAVAUX RÉALISÉS EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2020 ET LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – PROJET « TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE » - LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé à effectuer le paiement du décompte progressif n° 5, daté du 15 janvier 2021, à « Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Travaux de réhabilitation sur le chemin de la Réserve-Faunique et sur la route de la Boucanerie » pour un montant de dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze dollars et cinquante-neuf (19 975.59 \$) selon les recommandations de Tetra Tech QI inc. Ce décompte progressif inclut la libération de la moitié de la retenue contractuelle puisque la réception provisoire a été prononcée, résolution numéro 2020-12-185.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-022

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)– ADHÉSION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Yvette Boulay;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Joyce Bérubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière au sein de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

DE révoquer l'adhésion de Madame Yvette Boulay.

QUE Madame Joyce Bérubé adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE Madame Joyce Bérubé adhère à l'assurance juridique ainsi qu'au programme d'aide aux membres à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, au coût de trois cent quatre-vingt-dix, taxes incluses (390.00 \$) pour l'année 2021.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane paie les frais d'abonnement au montant de neuf cent trente-neuf dollars, taxes en sus (939.00 \$) annuellement.

QUE le montant total des frais d'inscription à l'ADMQ ainsi qu'à l'assurance juridique et programme d'aide est de mille quatre cent soixante et neuf dollars et soixante-deux (1 469.62 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-023

AUTORISATION – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC _ REVENU DU QUÉBEC – NOMINATION DE MADAME JOYCE BÉRUBÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN TANT QUE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Yvette Boulay;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Joyce Bérubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

DE modifier l'autorité publique en nommant Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme étant la personne désignée comme telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-02-024 AUTORISATION – GOUVERNEMENT DU CANADA – NOMINATION DE MADAME JOYCE BÉRUBÉ EN TANT QUE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Yvette Boulay;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Joyce Bérubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

DE modifier l'autorité publique en nommant Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme étant la personne désignée comme telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-025 AUTORISATION – INSCRIPTION DE MADAME JOYCE BÉRUBÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À TITRE D'AUTORITÉ PUBLIQUE – REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Yvette Boulay;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Joyce Bérubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

DE modifier l'autorité publique en nommant Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme étant la personne désignée comme telle.

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire de signer la demande faite au Registraire des entreprises du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-026 DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, NOVEMBRE 2020 ET DÉCEMBRE 2020 – OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - NORDIKEAU

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation, de novembre et décembre 2020 concernant les ouvrages d'assainissement, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-027 DÉPÔT – ÉTALONNAGE DES POSTES DE POMPAGE N^o 1 ET 3, NOVEMBRE 2020 – NORDIKEAU

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports d'étalonnage datés de novembre 2020 par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT l'observation d'un écart significatif au poste de pompage n^o 1, soit une perte moyenne de treize pour cent (13%) des débits de pompage lors des essais 2020;

CONSIDÉRANT le maintien de la capacité de pompage des deux pompes malgré une légère perte d'efficacité de la pompe n^o 1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

DE suivre les recommandations de Nordikeau, soit d'attendre que les pompes atteignent une perte d'efficacité plus importante avant de faire changer les anneaux d'usures puisque la perte d'efficacité de

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

la station de pompage 1 est encore acceptable. De plus, la durée de vie théorique des roulements des pompes FLYGT est de dix mille heures (10 000 heures) et les pompes de la station n° 1 ont, actuellement, quatre mille heures (4 000 heures) de temps de fonctionnement.

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-028

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL, NOVEMBRE 2020 – SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE - NORDIKEAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport mensuel du suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée, du mois de novembre 2020, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-029

CARTE DE CRÉDIT – VISA DESJARDINS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Yvette Boulay;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Joyce Bérubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'annuler la carte Visa Desjardins Affaires émise au nom de Madame Yvette Boulay pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser Visa Desjardins Affaires à émettre une carte de crédit au nom de Madame Joyce Bérubé pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane, dont la limite de crédit sera de dix mille dollars (10 000.00 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-030

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – COMITÉ DE PILOTAGE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les informations fournies pour donner suite à la démarche de la politique MADA par Madame Joyce Bérubé, un comité de pilotage doit être nommé afin de représenter les intérêts des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

DE nommer les personnes suivantes à siéger au comité de pilotage de la politique MADA :

Monsieur Roger Vaillancourt (élu)
Madame Joyce Bérubé (représentante de la Municipalité de Saint-René-de-Matane)
Madame Jacqueline Bourget (citoyenne)
Madame Marie-Hélène Mercier (citoyenne).

QUE ces personnes décideront du mandat du comité de pilotage, de son rôle ainsi que la nomination d'un chargé de projet lors de la première rencontre de travail dont la date sera définie ultérieurement par le responsable de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-02-031

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 1^{er} février 2021 :

Départ

Sylvie Paradis Adjointe administrative temporaire 13 janvier 2021

Embauche

Jessie Bérubé Adjointe administrative temporaire
(période d'essai de 3 mois) 20 janvier 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2021

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de janvier 2021 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à ajouter et à discuter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune demande reçue

2021-02-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
**Directrice générale
et secrétaire-trésorière**